

Demande d'autorisation préalable de transfert de thon rouge vivant en Méditerranée

N° 15050*02

Ministère chargé des
pêches maritimes

Date de réception 	Cadre réservé à l'administration	Numéro d'enregistrement
--	----------------------------------	--

Le transfert de thon rouge vivant est soumis à autorisation du Centre national de surveillance des pêches.

1. Identification du navire de capture français demandant l'autorisation préalable de transfert

Nom	
Numéro d'immatriculation	
Numéro de registre CICTA	

2. Identification du navire ayant effectué la capture et devant réaliser le transfert

Nom			
Numéro d'immatriculation		Pavillon	
Numéro de registre CICTA			
Date et heure de la capture			
Position de la capture (latitude / longitude)			

3. Identification du remorqueur

Nom			
Numéro d'immatriculation		Pavillon	
Numéro de registre CICTA			
Nombre de cages remorquées			
Numéro de la cage donatrice (en cas de transfert ultérieur)			
Numéro de la cage réceptrice			

4. Description du transfert

Quantités estimées de thon rouge à transférer	Poids vif en kg		Nombre de poissons	
Position du transfert souhaité (latitude/longitude)		Date et heure estimée du transfert (TU)		
Zone géographique où les captures de thon à transférer ont été effectuées				
Nom de la ferme de destination		Numéro ICCAT de la ferme de destination		

5. Demande de transfert établie par :

Nom et prénom du capitaine : Le, _____	Signature
---	-----------

La demande d'autorisation préalable de transfert est à transmettre six heures avant l'heure de transfert souhaitée au Centre national de surveillance des pêches :

- Par courriel : cnsf-france@developpement-durable.gouv.fr
- Par télex : (422) 95-18-92
- Par télécopie : (00 33) 2 97 55 23 75